

## La journée de pré-admission

Une journée est fixée afin de permettre au patient de valider son choix d'intégrer la structure, et aux professionnels d'évaluer la concordance entre le projet personnel et les missions du Centre.

- Rencontre de l'équipe soignante.
- Visite des locaux.
- Présentation du fonctionnement de l'établissement.
- Prise d'un repas au sein du collectif.
- Deux entretiens ont lieu durant cette journée en présence d'un infirmier du Centre, le premier avec l'infirmier du secteur, le second avec le médecin psychiatre de notre structure.
- La demande d'admission est étudiée le jour même en réunion clinique avec l'ensemble de l'équipe et une décision est transmise dans les vingt-quatre heures. Après avis favorable, une date et une heure d'admission sont précisées.

## Le jour de l'admission

- Amener les ordonnances en cours, les dates des prochains rendez-vous, ainsi que tout document médical et administratif nécessaire.
- Emménagement en chambre individuelle.
- Entretien avec le médecin psychiatre de la structure.
- Présentation du livret d'accueil ainsi que du règlement intérieur de la structure.

Le projet personnalisé de soins (axes de travail, activités thérapeutiques, entretiens infirmiers...) est formalisé dans les premières semaines du séjour.



NOUS CONTACTER :

**CENTRE  
DE POST-CURE**

**33 RUE SAINT SYMPHORIEN  
51100 REIMS**

### Direction:

@ : [direction@associationlamitie.fr](mailto:direction@associationlamitie.fr)

### Soins :

☎ : 03 26 47 64 86

☎ : 03 26 06 58 88

@ : [cadredesante@associationlamitie.fr](mailto:cadredesante@associationlamitie.fr)

### Administratif :

☎ : 03 26 47 92 39

☎ : 03 26 47 84 40

@ : [administration@foyerlamitie.fr](mailto:administration@foyerlamitie.fr)



**CENTRE  
DE POST-CURE  
L'AMITIE**



**ASSOCIATION L'AMITIE**

## Présentation de la structure

Le Centre de post-cure l'Amitié est géré par l'Association l'Amitié et a été fondé en 1973 sous l'impulsion de parents d'adultes souffrant de maladies psychiques investis au sein de l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM).

Lieu de soins situé au centre-ville de Reims, avec une prise en charge à temps complet, proposant un moyen séjour et la mise en place d'un projet de soins et d'accompagnement adapté à chaque patient.

### **Capacité d'accueil :**

- 30 personnes souffrant de troubles psychiques.

### **Bâtiment :**

- 24 chambres dans le bâtiment principal,
- 2 appartements d'autonomisation disposant de six chambres pour travailler la quotidienneté,
- Salles d'activités,
- Salle de restauration et cafétéria,
- Salle télévision, bibliothèque...

## Les missions

- Accueillir et soigner des patients souffrant de troubles psychiques.
- Consolider la stabilisation psychique.
- Accompagner vers l'autonomie, la socialisation et la réintégration d'un lieu de vie.

## Conditions d'admission

- Être âgé de 18 à 64 ans.
- Etre suivi par un secteur psychiatrique de la Marne. Pour tout autre département une admission est possible en cas de projet sur Reims ou son agglomération.
- Dossier de demande d'admission dûment rempli par le service prescripteur.

## Le personnel

- Directeur

### **Equipe médicale et paramédicale :**

- Médecin psychiatre
- Médecin généraliste
- Cadre de santé
- Infirmiers
- Educateurs spécialisés
- Assistante sociale
- Animatrice
- Gardes malades
- Secrétaire médicale

### **Equipe « support » :**

- Cadre administratif
- Psychologue institutionnelle
- Responsable qualité
- Rédacteur
- Ouvrier qualifié d'entretien

La restauration et l'entretien des locaux sont assurés par un prestataire extérieur.

## Activités thérapeutiques, socio-éducatives et d'animations

Les activités à médiation artistique, cognitive, corporelle et culturelle sont proposées par différents professionnels de la structure et font partie intégrante de la prise en charge.

L'inscription aux activités est élaborée en lien avec votre projet de soins.

## Principes de fonctionnement

- La charte du patient hospitalisé est appliquée au sein de la structure.
- La prise en charge des patients se fait en étroite collaboration avec les Centres Médico-Psychologiques et les autres partenaires (soins, sociaux, administratifs ...).
- Le respect de chacun ainsi que des règles de vie en collectivité est essentiel au bon déroulement de votre séjour.
- Les permissions sur l'extérieur sont possibles de 9h30 à 11h30 et de 12h30 à 18h30, selon le cadre de soins posé.
- Les visites au sein de l'établissement sont autorisées la semaine de 16h30 à 18h30, et le week-end de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h30.
- Le séjour au Centre est pris en charge par la CPAM (éventuellement mutuelle et CMU). Selon votre situation, le forfait journalier peut rester à votre charge .

